

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 octobre 2007- 20h30 - en mairie

Convocation du 27 septembre 2007

L'an deux mil sept, le cinq octobre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents : Mmes BUVAT, COLAZZO, GUICHON, RIBIERE, SCHURCH,
Mrs AMOSSE, AUBERT, BICHARD, MARAIS, PENTHIER

Absents : Mmes DUCOULT, TOBI et M. JULIENNE

Secrétaire: M. AUBERT

Choix du devis pour busage Route du Clos

Monsieur Amossé indique que l'agents communal réalisera la pose des buses route du Clos à moindre coût (environ 940 euros TTC). En effet, après consultation, ces travaux réalisés par une entreprise s'élèvent à 2 050 euros TTC et ne sont pas subventionnés.

Choix du devis pour les écoulements des eaux de pluie de l'école

Monsieur Amossé indique la nécessité de raccorder l'écoulement des eaux de pluie de l'école au réseau communal, ceci n'ayant pas été fait lors de la construction de l'école.

Après 3 consultations :

* Buguellou pour 2 328.89 euros TTC

* Lescurat pour 2 679.04 euros TTC

* SMTPB : pas de réponse

Il propose de choisir l'entreprise Buguellou et de solliciter une aide financière du Conseil Général.

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- *décide de confier les travaux de raccordement des eaux de pluies de l'école au réseau communal à l'entreprise Buguellou pour un montant TTC de 2 328.89 euros.*
- *Autorise Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général.*

Madame le Maire informe les membres du conseil sur

- l'avancée des travaux d'assainissement dans le bourg, rue des Perches et rue du Forgeron qui ont permis le raccordement de 6 bâtiments. La pose des tabourets a été réalisée en accord avec les riverains.
- la vidange de la lagune qui devrait se terminer en début de semaine prochaine. Les boues ont été épandues sur les terrains de Monsieur Lajoie. Une parcelle supplémentaire, située le long de la route départementale au lieu-dit Les Bruyères du Bois a été ajoutée à la convention en raison d'un volume de boue plus important que prévu (300 m3 estimé, 416 m3 réalisé). Ces boues supplémentaires n'ont pu être épandues sur les terres de Monsieur Bougerolles en raison de leur accès très difficile relatif au mauvais temps. Madame le Maire souligne qu'en raison d'une plainte de Mme Lesbre Germaine et de son conjoint, un agent représentant la Police de l'eau (DDAF) s'est rendu sur le site d'épandage et a

contrôlé l'ensemble du dispositif. Celui n'a fait l'objet d'aucune remarque des services départementaux, il est conforme au Plan d'épandage validé par la Préfecture de l'Allier.

- la passerelle reliant Lignerolles à St Genest dans les Gorges du Haut Cher en amont du rocher d'escalade. Les encrages ont été réalisés et sèchent. Le chantier devrait durer 2 mois. Les travaux devraient se terminer en novembre 2007.

Demande de subvention pour les travaux de l'église

Monsieur Penthier indique la nécessité de changer les gouttières de l'église pour un montant de 1 799.05 euros TTC (entreprise Gravinese Couverture)

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général

Rénovation de « l'école du Haut » et du logement

Monsieur Penthier indique qu'il est nécessaire de requalifier l'école du Haut ainsi que le logement en « maison des associations ». Cet aménagement permettrait de ne plus utiliser la salle Louis Tripier qui doit être déconstruite. Monsieur Penthier fait la présentation d'une réflexion sur plan : changement d'une fenêtre en porte (coté jardin) pour l'accès des personnes handicapées, installation des sanitaires dans l'actuelle pièce de rangement, démolition des galandages dans le logement pour agrandir la salle, pose de carrelage sur l'ensemble du sol pour faciliter l'entretien Madame Guichon souligne qu'il serait intéressant de garder sur ce bâtiment un maximum du cachet ancien, par exemple les parquets. Madame le Maire indique que l'étage ne sera pas transformé. Une pièce restera à la disposition du catéchisme, une autre servira de bureau pour l'USLL qui demande également l'utilisation d'une salle de bains (pour installer 2 lave-linges).

Monsieur Penthier indique que ce projet peut être éligible à certaines aides financières : Programme « Revitalisation du patrimoine rural » du *Conseil Régional* : 50% de subvention sur une dépense maximum de 120 000 euros HT et un minimum d'investissement de 30 000 euros HT et Programme « Bâtiments communaux » du *Conseil Général* : 30%.

Madame le Maire indique qu'une réunion avec l'ensemble des utilisateurs est prévue samedi 6 octobre afin de réfléchir à cet aménagement, estimer les besoins, recueillir les suggestions et souligne qu'il faudra prendre un architecte pour ce projet.

Décision modificative du Budget

Madame le Maire indique la nécessité de procéder à des virements de crédits pour financer les travaux devant l'école et l'achat d'un terrain.

Programme Voirie secteur les Mignottes : c/ 2315 : - 1000 euros

Programme Voirie : c/ 2315 : 500 euros

c/ 2112 : 500 euros

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les virement de crédits ci-dessus

Proposition d'achat d'une bande de terrain à la Viale

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'acquérir une partie du terrain de Mme VIRON cadastré ZH 146 pour agrandir le chemin communal de la Viale. Cette partie de terrain est située dans un emplacement réservé du PLU de la commune. Suite au passage de Monsieur Serre, géomètre, il est convenu d'acheter 20 m² (partie A du procès de délimitation du 6 septembre 2007). Madame le maire propose de convenir du prix comme suit :

- 20 m² à raison de 15 euros le m² soit 300 euros
- remboursement des plantations de Mme VIRON : 100 euros
- forfait pour les travaux de nettoyage à la charge de Mme Viron : 100 euros

Soit un prix d'achat de 500 euros.

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorise Mme le Maire à réaliser l'achat de 20 m² de la parcelle ZH 146 pour un montant de 500 euros.*
- *Désigne Maître TRINIOL, notaire à Montluçon pour réaliser la vente.*

Tarif de cantine et Garderie

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels :

- T1 : 1.74 euros
- T2 : 1.99 euros
- T3 : 2.24 euros

Elle propose une augmentation de 2 % des tarifs de cantine :

- T1 : 1.76 euros
- T2 : 2.03 euros
- T3 : 2.29 euros

et de 3 % pour la garderie soit :

Garderie : 1.55 euros

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- *adopte les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2007.*

Madame le Maire fait un rapide point sur le fonctionnement de la garderie devenue un Centre d'Accueil périscolaire. La mise en place de la pré-inscription est difficile. Les effectifs réels sont supérieurs aux effectifs inscrits et ne permettent pas à Mme Chambenoit de prévenir Mme Jacquinet lorsque sa présence est nécessaire. Madame le Maire propose que Madame Jacquinet soit présente tous les jours ½ heure le matin et ½ tous les soirs. Son contrat de travail sera réévaluer en janvier pour inclure ces heures.

Taux de promotion des agents communaux

Après avis du comité technique paritaire du 10 septembre 2007, les taux de promotion pour les avancements de grade en catégorie C sont les suivants :

Grades d'avancement	Taux
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe → Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique 2 ^{ème} classe → Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe → Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré :

le conseil municipal par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les taux de promotion ci dessus.

Motion de l'entrée en vigueur au 01/10 de la réforme d'urbanisme

Madame le Maire donne lecture de la motion proposer par l'AMF :

COMMISSION DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES RURAUX DU 12 SEPTEMBRE 2007

MOTION SUR L'ENTREE EN VIGUEUR AU 1^{ER} OCTOBRE 2007 DE LA REFORME DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Réunie le 12 septembre, la commission des communes et des territoires ruraux à l'unanimité des membres présents entend appeler l'attention du Bureau de l'AMF sur les conditions de l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre de la réforme du code de l'urbanisme.

En premier lieu, la commission a exprimé ses craintes **que les DDE, aujourd'hui et à l'avenir se désengagent de leur mission gratuite et obligatoire** d'instruction des demandes d'autorisation de construire pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Plus précisément, ils estiment que la réorganisation des subdivisions pourrait conduire à terme les communes à confier cette **instruction aux communautés de communes**, ce qui peut être assimilé à un **transfert de charge** de l'Etat sur les communes rurales.

Enfin, dans le cadre des **négociations actuelles** entre les DDE et les communes sur les **conventions** de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation de construire, la commission des communes et territoires ruraux s'inquiète de ce que les **DDE n'entendent plus assurer l'instruction des déclarations préalables**, des certificats d'urbanisme ainsi que le contrôle de la conformité des travaux. Or, aucun texte législatif ou réglementaire ne met à la charge des communes une telle instruction ou un tel contrôle.

La commission rappelle également l'obligation des DDE de fournir en nombre suffisant aux communes rurales les imprimés CERFA relatifs aux demandes d'autorisation de construire, et notamment les formulaires de récépissé.

Après en avoir délibéré :
le conseil municipal par :
voix pour : 10
voix contre : 0
abstention : 0
- adopte la motion de l'AMF

Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise

Le rapport a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

Bulletin Municipal

Afin de préparer le prochain bulletin municipal qui sera distribué en janvier, il convient de définir le thème de cette nouvelle édition. Madame le Maire propose de mettre en thème central la classe de Mer des enfants de l'école primaire de juin 2007. Elle propose également de ne pas augmenter les tarifs des encarts publicitaires fixés à :

- 1 page : 250 E
- ¾ page : 175 E
- ½ page : 150 E
- ¼ page : 120 E
- 1/8 page : 70 e
- 1/16 page : 45 E

Elle demande également que différents fournisseurs (pour la publication) soient consultés en insistant bien sur la nécessité d'un travail de mise en page.

Défense en Appel de la Commune contre la SCI Champollion, le GFA La Garde et l'indivision Bourgeois

Madame le Maire rappelle que Monsieur Bourgeois a déposé 3 requêtes en annulation du PLU de la commune devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand. Deux demandes ont été déboutées en totalité (c/ ind. Bourgeois et SCI Champollion) et une demande déboutée exceptée la demande sur la parcelle ZL 102 d'une superficie de 217 m2 classée au PLU en zone Uc (c/ GFA de la Garde).

Madame le Maire souligne les frais engagés pour défendre la commune en première instance et regrette que la commune ait été déboutée des dépens qu'elle réclamait.

En effet, le coût de la procédure s'élève à :

- Honoraires avocat : 2 935.70 euros (1 903.27 euros de remboursés par assurance)
- 1 déplacement à Clermont Ferrand 65 euros
- heures secrétaire : 1 400 euros (une centaine d'heures)
- Frais de copie/téléphone : 50 euros

soit un total de 4 450.70 euros à prendre sur le budget de la commune. Elle précise que Monsieur Bourgeois ne s'est jamais manifesté au cours de l'élaboration du PLU ni lors de l'enquête publique.

Madame le Maire indique que Monsieur Bourgeois fait appel des trois décisions du Juge du TA de Clermont-Ferrand. Elle informe que cette procédure aura lieu devant la Cour d'appel de Lyon.

Après en avoir délibéré :
le conseil municipal par :
voix pour : 10
voix contre : 0
abstention : 0

- *autorise Mme le Maire à défendre la commune en Appel contre la SCI Champollion, le GFA de la Garde et l'Indivision Bourgeois ;*
- *nomme Maître Jean MICHEL, avocat à Clermont Ferrand pour défendre la commune*
- *demande une prise en charges des frais de l'assureur de la commune GROUPAMA.*

Divers :

- Les vœux de la municipalité auront lieu samedi 19 janvier 2008 à 11 heures au CACS. Les nouveaux habitants y seront particulièrement les bienvenus.
- Monsieur Amossé indique qu'il a été alerté par Monsieur Germain Jean-Christophe de l'état préoccupante de la Route des Agrôles suite aux nouvelles constructions. Il propose d'effectuer un renforcement des bas côtés voir ultérieurement un élargissement de la route. Monsieur Amossé souhaite que les dépenses nécessaires soient prévues en 2008.